



**HAL**  
open science

# Au nom de la mixité. Choisir le prénom des enfants adoptés à l'étranger et issus de couples mixtes

Solène Brun

► **To cite this version:**

Solène Brun. Au nom de la mixité. Choisir le prénom des enfants adoptés à l'étranger et issus de couples mixtes. *Revue française de sociologie*, 2023, 64 (4), pp.597-624. 10.3917/rfs.644.0597 . halshs-04671230

**HAL Id: halshs-04671230**

**<https://shs.hal.science/halshs-04671230>**

Submitted on 14 Aug 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# ***Au nom de la mixité Choisir le prénom des enfants adoptés à l'étranger et issus de couples mixtes en France***

Solène BRUN

Article publié dans la *Revue Française de Sociologie*, vol. 64, n° 4, 2023, p. 597-624

## **Résumé**

À partir d'une enquête menée entre 2015 et 2017 auprès de familles issues de l'adoption internationale et de familles fondées par des couples mixtes, cet article s'intéresse aux enjeux de la prénomination des enfants. Dans ces deux types de familles racialement mixtes où les parents doivent négocier des appartenances et origines multiples, le choix du prénom revêt des enjeux symboliques particuliers. Ceux-ci se traduisent par des logiques et des stratégies d'inscription dans les différentes lignées familiales, mais aussi de définition identitaire, sur un plan national et sur un plan racialisé. À ce titre, cet article étudie une dimension encore peu explorée de la sociologie des prénoms mais aussi de la sociologie de la race en France, en prêtant attention à la dimension racialisée des logiques sociales de la prénomination.

Janvier 2020 : le prénom Emna va bientôt entrer dans le « top 100 » des prénoms les plus donnés aux filles, nous apprend Baptiste Coulmont<sup>1</sup>. Le sociologue, qui a d'abord cru à une erreur d'orthographe, s'aperçoit que la confusion possible avec le très courant « Emma » (prénom féminin le plus donné en France en 2019 et particulièrement transnational) est voulue. Sur les nombreux forums en ligne destinés à aider les futurs parents à trouver un prénom à leurs enfants, des conseils d'un genre spécial s'échangent. Il s'agit de trouver des prénoms qui, s'ils renvoient aux origines ou à la confession des parents, ne sont pas trop « typés » ou « pas grillés », et qui ne risqueraient pas d'être trop stigmatisés. Emna remplit parfaitement cette fonction : translittération possible du prénom « Amina », il est le choix de la « référence invisible »<sup>2</sup> à l'islam ou, à tout le moins, plus discrète.

Parce qu'elle est obligatoire et qu'elle n'implique aucun coût, contrairement à d'autres éléments des transmissions culturelles au sein des familles<sup>3</sup>, la prénomination des enfants est une pratique sociale particulièrement intéressante pour étudier les goûts et les préférences des parents, ainsi que leur rapport aux transmissions familiales et culturelles<sup>4</sup>. Investi du pouvoir

---

<sup>1</sup> Coulmont B., « Le prénom des gens : Emna, “original” et “pas grillé” », *Le Monde*, 27 janvier 2020.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> L'apprentissage d'une langue, les voyages et les différentes instances de consommation culturelle (livres, expositions, musiques, etc.) impliquent par exemple des coûts symboliques et/ou matériels parfois importants et donc dissuasifs. Le choix du prénom, non seulement obligatoire, est également gratuit.

<sup>4</sup> Si, depuis la loi du 8 janvier 1993, l'État français reconnaît aux parents le libre choix dans le prénom donné aux enfants, cette liberté connaît cependant certaines restrictions. Parmi celles-ci figurent le respect de la langue

de « signifier l'appartenance », le prénom représente « un élément particulièrement visible et permanent de l'identité de l'individu » (Streiff-Fenart, 1990, p. 7). En cela, il se révèle être un enjeu particulier de transmission symbolique et un marqueur identitaire important.

La sociologie du prénom considère, à la suite des travaux structuralistes, que le prénom est digne d'intérêt en ce qu'il classe celui qui nomme et celui qui est nommé, et qu'il est ainsi un « moyen d'assigner une position, dans un système qui comporte plusieurs dimensions » (Lévi-Strauss, 1962, p. 248). Si le modèle classique de la prénomination consiste à relier l'individu nommé à sa parentèle élargie et à un groupe d'appartenance via le choix du prénom parmi les ascendants ou les parrains et marraines (Bozon, 1987), le XX<sup>e</sup> siècle a vu à la fois une dispersion des prénoms et un élargissement des références, les effets de mode et les enjeux de distinction prenant davantage d'ampleur (Desplanques, 1986 ; Coulmont, 2022). En outre, les phénomènes d'immigration ont apporté de nouveaux stocks de prénoms. Dans cette perspective, le prénom donne une indication sur l'appartenance au groupe de parenté, mais signale également un contenu culturel – de genre, de classe, d'origine nationale, et/ou de religion.

Pour les parents adoptifs et les parents en couple mixte, ces différents enjeux se manifestent sous un jour particulier. Dans les deux cas, la mixité intrafamiliale implique des appartenances multiples, à la fois eu égard aux origines nationales, mais également aux positions dans l'ordre social racialisé. Cette multiplicité des appartenances et des positions sociales au sein d'une même famille est particulièrement heuristique en ce qu'elle met en jeu, dans les pratiques onomastiques des parents, des logiques et des stratégies d'inscription dans les différentes lignées, mais aussi de définition identitaire. Celle-ci opère sur un plan national et, dans certains cas, racialisé. Les projets d'adoption internationale et de familles biologiques fondées par des couples mixtes sont, à première vue, des projets parentaux forts différents. Ils n'impliquent ni les mêmes processus, ni le même degré d'institutionnalisation, et donnent lieu à des configurations familiales dans lesquelles les liens de filiation se posent très différemment (Brun, 2019). Pour autant, dans les deux cas, des parents racialisés comme blancs élèvent des enfants racialisés comme non blancs et se retrouvent confrontés à la question de leur choisir un prénom. L'enjeu de ce choix est-il, pour les parents, de construire de l'homogénéité ou au contraire de marquer l'hétérogénéité ? Que faire des connotations des prénoms et des injonctions multiples ? Les familles qui ne sont pas racialement homogènes fournissent à cet égard un cas d'étude singulier. Les processus de choix, de négociation et de compromis dans la dation du prénom sont en effet d'autant plus explicites que celle-ci s'opère entre plusieurs assignations et positions racialisées.

À partir d'une enquête menée entre 2015 et 2017 auprès de familles issues de l'adoption internationale et de familles fondées par des couples mixtes, je propose de considérer ensemble de ces deux configurations familiales en ce qu'elles permettent de saisir la manière dont des parents racialement majoritaires négocient la différence racialisée – ici, dans leurs choix onomastiques. Cette négociation et le choix des prénoms se font à la fois selon un axe diachronique (dans l'inscription dans la lignée familiale et les générations) et selon un axe synchronique (dans la gestion des différentes connotations et significations attachées au prénom dans le contexte étudié). L'analyse permet ainsi de s'interroger sur la manière dont le choix des

---

française, de son alphabet et de ses signes diacritiques ainsi que le respect de l'intérêt de l'enfant (qui empêche de donner un prénom jugé « ridicule » ou « grossier » notamment – l'appréciation étant ici laissée à l'officier d'état civil qui peut saisir le procureur).

prénoms (ou son explicitation auprès de la chercheure) est l'occasion d'expliciter ou d'euphémiser les frontières raciales.

En abordant la question du choix des prénoms dans un contexte de mixité raciale, cet article explore un sujet très peu abordé à la fois par la sociologie de la prénomination et par la sociologie des rapports sociaux de race. Alors que quelques travaux se sont penchés sur les prénoms choisis par les couples mixtes (Streiff-Fenart, 1990 ; Varro, 2003 ; Devineau et Mevel, 2018 ; Cerchiaro, 2019 ; Collet, 2019), peu abordent explicitement la dimension racialisée du prénom et la manière dont celle-ci est prise en compte et négociée dans les familles. Pourtant, si le prénom est un marqueur social, il n'échappe pas aux dynamiques de racialisation, avec lesquelles les parents doivent composer.

En considérant les choix onomastiques des parents en tant qu'incarnations symboliques des enjeux de transmission et d'inscription identitaire, cet article montre que la prénomination est d'abord liée à l'inscription dans des lignées qu'il s'agit de concilier. Or, cette inscription lignagère est également une inscription dans des groupes racialisés, révélatrice des rapports de force conjugaux et des positions sociales respectives des conjoints. Finalement, cet article conclut en s'interrogeant sur la signification sociale des prénoms « ambigus » (Streiff-Fénart, 1990) ou « intermédiaires » (Coulmont, 2022), en analysant à la fois les ressorts de la nomination du côté des donneurs du prénom et sa réception par les porteurs.

## **Données et terrain d'enquête**

Cet article s'appuie sur une enquête ethnographique menée entre 2015 et 2017 sur la négociation des frontières raciales dans les familles ayant adopté à l'étranger et les familles fondées par des couples racialement mixtes en France. L'enquête a notamment consisté en quatre-vingt-onze entretiens semi-directifs, avec trente-quatre parents adoptifs et dix-neuf personnes ayant été adoptées à l'étranger, ainsi qu'avec dix-neuf parents en couple mixte et dix-neuf descendants de couple mixte.

Les parents adoptifs rencontrés sont âgés de 36 à 74 ans et ont adopté dans vingt et un pays ou territoires différents, entre 1970 et 2016. Environ un tiers des enquêtés est ou a été membre actif d'une association de parents adoptifs (N = 10). La plupart des enquêtés ont adopté en couple (N = 22), et parmi les personnes ayant adopté en tant que célibataires (N = 12), onze sont des femmes<sup>5</sup>. Pour les enquêtés ayant adopté en couple, une partie des entretiens a été réalisée avec les deux parents (N = 6), les autres avec un seul des deux parents (six avec le père seul et dix avec la mère seule). À deux exceptions près, l'ensemble des parents appartiennent à la population majoritaire française blanche et ont adopté au moins un enfant dans un pays d'Afrique, des Caraïbes, du Pacifique, d'Amérique du Sud ou d'Asie. Les professions intellectuelles supérieures sont largement représentées parmi ces trente-quatre enquêtés et

---

<sup>5</sup> Selon l'enquête « Adoption » de l'Ined (2003-2004), près de 90 % des demandes d'agrément sont déposées par un couple hétérosexuel marié et 10 % par une femme célibataire – les demandes de la part d'hommes seuls sont très rares (0,2 %) (Halifax et Villeneuve-Gokalp, 2005).

aucun ouvrier n'a été rencontré<sup>6</sup> : vingt-six enquêtés sont cadres ou exercent une profession intellectuelle supérieure, parmi lesquels trois sont intermittents du spectacle. Six occupent une profession intermédiaire, et une était en recherche d'emploi au moment de l'entretien (anciennement profession intermédiaire). Enfin, la grande majorité des enquêtés (N = 30) résidait à Paris ou dans sa banlieue au moment de l'entretien, dans des villes aux profils sociodémographiques cependant très divers. Les autres résidaient dans un département d'outre-mer, à l'étranger ou dans de petites villes de province.

Les dix-neuf autres entretiens de ce premier volet de l'enquête ont été menés avec des personnes adoptées dans des familles françaises, âgées de 19 à 44 ans et nées dans quatorze pays d'Amérique du Sud, d'Afrique ou d'Asie. Les enquêtés, adoptés entre 1972 et 1997, l'ont été entre la naissance et l'âge de 7 ans. Environ un quart des enquêtés font ou ont fait partie d'une association de personnes adoptées (N = 5). Près de la moitié (N = 9) ont été adoptés par des parents exerçant un emploi de cadre ou une profession intellectuelle, six par des parents exerçant des professions intermédiaires et trois par des parents ouvriers. La plupart d'entre eux occupent, au moment de l'entretien, un emploi intermédiaire, et deux seulement sont cadres.

Parmi les entretiens réalisés avec les parents en couple mixte (âgés de 33 à 79 ans), cinq l'ont été avec les deux parents, trois avec des pères et onze avec des mères. Tous les couples sont composés d'une personne de la population majoritaire française blanche – c'est-à-dire sans lien à la migration extra-européenne – et d'une personne ayant un lien à la migration extra-européenne ou ultramarine. À une exception près, tous les conjoints ayant un lien à la migration sont nés à l'étranger ou dans un DROM (département et région d'outre-mer) et sont originaires de seize pays ou DROM. Dans plus des trois quarts des cas (quinze), le membre de la population minoritaire dans le couple parental est le père. Six enquêtés occupent des positions de cadres, et treize une profession intermédiaire (dont trois ont des conjoints ouvriers).

Parmi les descendants d'unions mixtes, enfin, tous les enquêtés sont français. Âgés de 17 à 50 ans, tous sauf une sont nés en France. Les couples parentaux dont ils sont issus sont composés d'un membre de la population majoritaire française blanche – quatorze des parents majoritaires n'ont pas d'ascendance migratoire, trois ont une ascendance européenne et une est issue d'une famille de « Petits-Blancs » de la Réunion – et d'un parent étranger (N = 4), né à l'étranger et naturalisé français (N = 12) ou originaire d'un DROM (N = 3). Les parents minoritaires sont ainsi originaires de treize pays ou DROM. Dans un peu plus de deux tiers des cas (N = 13), le père est le parent minoritaire. Dans un peu plus de la moitié des cas (N = 11), les enquêtés sont nés de parents cadres<sup>7</sup>, cinq ont des parents employés et trois des parents ouvriers. Au moment de l'entretien, sept sont cadres, trois occupent une profession intermédiaire, quatre sont employés et cinq sont étudiants ou lycéens.

Afin de compléter l'analyse qualitative, j'ai notamment mobilisé l'enquête « Adoption », dont j'utilise ici l'analyse. Menée par Juliette Halifax, Catherine Villeneuve-Gokalp et Isabelle Fréchon, elle a été réalisée en 2003 et 2004 dans dix départements. Elle se fonde sur l'étude des dossiers de demande d'agrément, qui ont abouti (à la délivrance de

---

<sup>6</sup> Cette distribution sociale des enquêtés correspond aux profils des parents adoptifs en France : selon l'enquête « Adoption », 28 % des couples ayant adopté comprennent un homme occupant une position de cadre (contre 16 % dans la population générale) (Halifax et Villeneuve-Gokalp, 2005).

<sup>7</sup> Dans les cas où les catégories socioprofessionnelles des deux parents divergeaient, c'est la profession du père qui a été prise en compte.

l'agrément ou à son refus) en 2001 ou 2002 dans ces dix départements (1 857 dossiers). Elle donne également accès, pour les procédures qui ont abouti à une adoption (953 enfants adoptés), à l'âge des enfants adoptés et à leur pays de naissance, ainsi qu'au prénom de naissance de l'enfant et au prénom donné par les parents, les dossiers comportant une copie du jugement d'adoption.

## **Le prénom et la lignée : négocier le rapport aux origines et à la filiation**

### ***Changer ou garder le prénom d'origine des enfants adoptés***

La question du prénom dans l'adoption – et l'enjeu de la conservation ou non du prénom d'origine – fait l'objet d'un débat nourri parmi les adoptants, les travailleurs sociaux et praticiens du monde de l'adoption<sup>8</sup>. Dans le cadre d'une adoption plénière, les parents sont libres de choisir un nouveau prénom pour l'enfant adopté, de franciser le prénom d'origine, de le garder en tant que prénom composé ou en deuxième ou troisième prénom ou bien de le conserver comme premier prénom à l'état civil. En l'occurrence, l'écrasante majorité des parents adoptifs rencontrés (30 sur 34) a, d'une manière ou d'une autre, préservé le prénom d'origine à l'état civil. Parmi eux, dix-sept l'ont gardé en premier prénom : dix parents l'ont gardé tel quel, cinq l'ont conservé en tant que prénom composé en y accolant un autre prénom, deux l'ont francisé ou simplifié. Treize parents l'ont quant à eux placé en deuxième prénom. À ce titre, la prononciabilité des prénoms en français et l'âge à l'adoption sont des facteurs importants dans la décision. La connotation racialisée des prénoms est, elle aussi, un élément pris en compte par les parents dans leur choix.

Les parents rencontrés sont au fait de ces débats : souvent, ils ont lu des argumentaires dans un sens ou dans l'autre ou ont entendu les avis d'autres adoptants, lors de réunions d'information ou sur des forums d'échanges. Martine Clausse<sup>9</sup>, 47 ans, est enseignante. Lorsqu'elle relate son choix de donner un nouveau prénom à sa fille (Eliza), qu'elle a adoptée

---

<sup>8</sup> Pour un résumé de ces débats, qui opposent d'un côté les tenants d'une conservation des prénoms d'origine comme préservation de la continuité de l'identité de l'enfant et ceux qui plaident pour l'inscription dans la filiation adoptive par le choix d'un nouveau prénom, voir Jean-Vital de Monléon (2014).

<sup>9</sup> Les noms et prénoms des enquêtés ont été systématiquement modifiés. Pour un article sur le choix des prénoms, l'anonymisation présente un enjeu évidemment majeur. Afin d'anonymiser les prénoms par des prénoms équivalents, j'ai largement eu recours à l'outil en ligne élaboré par B. Coulmont à partir des résultats nominatifs au bac en France (<http://coulmont.com/bac/index.html>). Cet outil permet de remplacer les prénoms des enquêtés par des prénoms au profil social relativement similaire. Souvent, toutefois, les prénoms choisis par les parents adoptifs ou les parents en couple mixte rencontrés étaient trop rares pour que l'outil soit utile. Dans ces cas, j'ai essayé de tenir compte de la position socioéconomique des parents et, surtout, des systèmes de connotations attachés aux prénoms (notamment en termes religieux, nationaux, etc.). De même, l'outil de B. Coulmont ne prenant pas en compte les années antérieures à 2012, il ne permettait pas d'anonymiser correctement les prénoms de la plupart des parents rencontrés, les significations sociales des prénoms étant dépendantes des générations. Dans ces cas, j'ai cherché des prénoms à la popularité équivalente l'année de naissance des enquêtés. Pour les noms de famille, j'ai eu recours aux sites internet de référencement de la popularité des noms de famille en France, afin de donner un nom relativement équivalent. J'ai également respecté les origines nationales des noms de famille.

au Malien tant que célibataire, et de garder son prénom d'origine<sup>10</sup> comme deuxième prénom, elle rend compte de ce rapport érudit au choix onomastique :

« On a lu plein de choses, sur l'adoption, sur le machin, ce qu'il fallait faire, pas faire... Redonner un prénom, pas redonner un prénom... On a lu les gens plus culturalistes, qui disent qu'on n'enlève pas un prénom à un enfant, on a lu les choses plus culturalistes dans l'autre sens, qui disent qu'il faut que l'enfant puisse s'ancrer... Voilà... »

Le rapport érudit de Martine au choix du prénom et, plus largement, à l'adoption, est sans aucun doute un effet de sa position sociale et de sa socialisation professionnelle. Il est sûrement dû également à la manière dont les adoptants, très souvent sommés d'argumenter et de justifier leurs décisions et leurs pratiques en particulier en amont de l'adoption, sont amenés à développer un rapport fortement intellectualisé à l'adoption. La longueur des procédures ainsi que leur complexité favorisent en outre la mise en réseau des postulants à l'adoption, afin d'échanger des informations, partager des expériences, ou se soutenir dans les lenteurs administratives. Ces échanges répétés et cette expertise acquise sur le sujet de l'adoption ne sont pas sans effet sur la parole recueillie en entretien. De cela résultent des régularités dans certaines expressions ou manières de présenter les parcours et les choix, ce que l'on retrouve fortement dans les justifications des choix des prénoms.

Michèle et Bertrand Vaysse (51 ans et 49 ans, cadres dans le secteur audiovisuel, un fils adopté au Mali) rendent également compte de la complexité, selon eux, de la décision concernant le prénom de l'enfant adopté, entre respect de l'histoire antérieure de l'enfant et inscription dans sa nouvelle famille :

« Michèle : Ça n'a pas été simple, hein. Ça n'a pas été simple du tout. Parce que, bon... [...] D'une part on se disait : "Il a déjà été appelé par un prénom", donc pourquoi lui en donner un autre ? Et par ailleurs, on se disait aussi, ben oui, mais d'être avec nous, c'est un autre début... Et c'est l'inscription aussi dans une filiation.

Bertrand : Dans une nouvelle culture, aussi... Et en fait, c'est un peu ce qui nous a motivés après à lui donner un prénom. C'est-à-dire l'idée qu'effectivement, il s'inscrit dans une nouvelle histoire. »

Michèle et Bertrand ont finalement choisi d'appeler leur fils Raphaël et de faire passer le prénom d'origine en second prénom. Comme Eliza, le second prénom de Raphaël n'est toutefois pas un prénom qui lui a été donné par un membre de sa famille biologique mais par la pouponnière qui l'a recueilli : c'est le cas de plusieurs enfants nés dans des pays où, l'abandon étant interdit ou fortement stigmatisé, les géniteurs ou leurs familles n'ont pas la possibilité de confier les enfants à l'adoption. Ceux-ci sont le plus souvent trouvés et recueillis et les informations les concernant sont minimales. Les prénoms dits d'« origine » des enfants peuvent ainsi être déjà des seconds prénoms qui ont été donnés par les institutions, parfois de manière très impersonnelle. Dans le cas de Raphaël, son prénom d'« origine » est en fait le prénom du frère de l'infirmière de la pouponnière. Les Vaysse confient toutefois avoir quand même hésité à changer son prénom par peur de « renier son ancienne histoire ». De son côté, Béatrice Reynard (46 ans, responsable d'un centre de formation, conjoint 45 ans, directeur de centre social, une fille adoptée en Côte d'Ivoire) raconte qu'en Côte d'Ivoire, où elle a adopté sa fille, toutes les pouponnières donnent des prénoms composés à partir du prénom biblique Marie. Au moment de l'adoption, il est signifié à Béatrice et son époux que leur fille s'appelle Marie-Ange. Le couple, qui n'a « pas envie de prénom composé » ni de prénom « à connotation très

---

<sup>10</sup> Martine Clause ne précise pas, en entretien, quel était le prénom d'origine de sa fille.

catholique », décide de prénommer l'enfant Léane, mais de garder Marie et Ange en deuxième et troisième prénoms, moyen pour Béatrice et son époux de ne « pas faire table rase » de la vie antérieure de leur fille, tout en l'inscrivant dans « une nouvelle histoire » à travers son nouveau prénom.

Afin de mettre en perspective les pratiques des parents rencontrés, on peut se reporter à l'enquête « Adoption », qui contient des données sur les prénoms des enfants adoptés. Le Tableau 1 présente, selon l'origine de l'enquêté, la proportion de parents ayant donné un nouveau prénom à leur enfant, l'ayant conservé (seul ou en prénom composé) ou l'ayant francisé.

TABLEAU 1. – *Changement, conservation ou modification du prénom, en fonction de l'origine de l'adopté (hors adoptions françaises) (%)*<sup>11</sup>

Origine de l'adopté	Prénom					
	Nouveau prénom		Prénom composé avec le prénom d'origine	Prénom d'origine	Prénom francisé	Non renseigné
	Prénom d'origine remplacé	Prénom d'origine gardé en 2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> prénom				
<b>Afrique francophone</b>	21	32	6	30	2	9
<b>Autres pays Afrique</b>	31	35	10	20	2	2
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	18	27	3	47	4	1
<b>Asie</b>	41	27	3	23	2	4
<b>Europe</b>	25	25	6	31	10	2

Source : Enquête « Adoption », Ined (2003-2004).

Champ : Postulants dont les démarches pour une adoption à l'étranger ont abouti (N = 953).

Guide de lecture : Parmi les enfants adoptés en Afrique francophone, 53 % ont reçu un nouveau prénom à l'adoption et 30 % ont conservé leur prénom d'origine.

Les parents qui ont adopté en Asie ou en Afrique non francophone sont ceux qui ont le plus tendance à donner un nouveau prénom à leur enfant : 68 % des parents ayant adopté en Asie et 66 % des parents ayant adopté en Afrique non francophone ont ainsi remplacé le prénom d'origine à l'état civil, une partie non négligeable ayant supprimé toute référence au prénom d'origine (31 % pour les enfants nés en Afrique non francophone, et 41 % pour les enfants nés en Asie). À l'inverse, les parents qui ont adopté en Amérique latine ou en Europe ont davantage tendance à conserver le prénom d'origine comme premier prénom à l'état civil. Ces disparités peuvent tenir à des différences de langue et donc de prononciabilité des prénoms, ce que semble confirmer la dissemblance entre Afrique francophone et Afrique non francophone<sup>12</sup>. La prononciabilité du prénom en français et la facilité de sa transcription dans l'alphabet latin pour les langues qui utilisent un autre alphabet est en effet un facteur décisif pour les parents adoptifs. Gilles Bosselli (50 ans, enseignant, conjointe 48 ans, cadre dans l'audiovisuel, trois enfants adoptés en Chine et en Russie) confie par exemple qu'il n'a jamais réussi à prononcer le prénom

<sup>11</sup> Je regroupe ici les pays de naissance des enfants par continent, en distinguant l'Afrique francophone du reste du continent, pour permettre d'évaluer l'impact de la langue.

<sup>12</sup> Notons ici que pour Haïti, qui est également un pays francophone, près de 60 % des adoptés ont gardé leur prénom d'origine.



de naissance de son ainée – qui s’appelle à présent Salomé. Pour lui, la décision s’est ainsi « faite assez facilement » et ses trois enfants ont eu un nouveau prénom à l’adoption, le prénom de naissance ayant été à chaque fois préservé comme second prénom à l’état civil.

L’âge à l’adoption est également un élément qui peut entrer en compte dans la décision des parents. Malvina Bourel (43 ans, maquettiste, conjoint 46 ans, graphiste, deux enfants adoptés au Vietnam) pensait initialement changer le prénom de son fils, adopté à l’âge de deux ans, mais elle et son époux l’ont finalement conservé comme prénom composé : « Moi il me paraissait déjà tellement grand, explique-t-elle en entretien, et ça faisait tellement longtemps qu’on l’appelait comme ça que... ça me paraissait curieux, en fait, de supprimer complètement... ». Astrid Lassus (40 ans, cheffe de service dans une structure associative, conjoint 43 ans, technicien, une fille adoptée au Bénin) raconte, de la même manière, comment elle et son époux ont finalement été amenés à conserver le prénom d’origine de leur fille (Délia) en premier prénom et à placer le prénom qu’ils avaient choisi (Agathe) en second prénom : la procédure d’adoption ayant été plus longue que prévu, le couple a passé quatre mois au Bénin, où leur fille était exclusivement appelée par son premier prénom. À leur retour en France, ce prénom était devenu une « évidence ».

Parmi les familles rencontrées, l’âge moyen à l’adoption des enfants dont le prénom d’origine a été conservé (3,3 ans) est supérieur à la moyenne de l’âge à l’adoption de l’ensemble des enfants (2,4 ans). Ces résultats sont cohérents avec ce que permet d’observer l’enquête « Adoption ». Le Tableau 2 ci-dessous présente les pratiques de nomination des parents adoptifs selon l’âge de l’adopté à son arrivée en France. Si, quel que soit l’âge, la pratique la plus commune est de donner un nouveau prénom à l’enfant, on constate toutefois qu’elle décroît avec l’âge à l’adoption de l’enfant. La conservation du prénom d’origine est ainsi davantage le fait des parents qui adoptent des enfants de 3 ans ou plus (un peu plus de 40 %) que de ceux qui adoptent des enfants de moins de 2 ans (moins d’un tiers).

TABLEAU 2. – **Changement, modification ou conservation du prénom, en fonction de l’âge de l’adopté à son arrivée (en années révolues) (%)**

Âge de l’adopté	Prénom				
	Nouveau prénom	Prénom composé avec le prénom d’origine	Prénom d’origine	Prénom francisé	Non renseigné
<b>0 an</b>	61	6	27	1	5
<b>1 ou 2 ans</b>	57	6	27	7	3
<b>Entre 3 et 5 ans</b>	45	4	42	7	2
<b>6 ans et +</b>	45	4	41	4	6

Source : Enquête « Adoption », Ined, 2003-2004.

Champ : Postulants dont les démarches pour une adoption à l’étranger ont abouti (N = 953).

Guide de lecture : 61 % des enfants adoptés à moins d’un an ont reçu un nouveau prénom à l’adoption.

### **Des stocks de prénoms en concurrence**

Les parents en couple mixte rencontrés adoptent eux aussi plusieurs stratégies dans les choix onomastiques. Un tiers des parents (N = 6) a donné un prénom de l’origine et/ou de la

religion<sup>13</sup> du conjoint n'appartenant pas à la population majoritaire, un peu moins d'un tiers (N = 5) a choisi un prénom français comme premier prénom et la moitié (N = 9) a choisi des prénoms rares et/ou internationaux<sup>14</sup> (Tableau 3). Toutefois, ce découpage en trois catégories masque des nuances importantes. En effet, la classification des prénoms par les chercheurs court toujours le risque de ne refléter que l'arbitraire de celui qui code et ses propres systèmes de référence – ceux-ci pouvant ne pas correspondre à celui des parents qui nomment. L'exercice a pourtant des vertus heuristiques, en particulier sur des données qualitatives qui ne permettent pas le traitement statistique via la construction d'un indice numérique (Araï *et al.*, 2015), à condition d'en expliciter les conditions. Les catégories proposées ici ont ainsi été constituées à la fois à partir de la manière dont les parents interrogés caractérisaient leurs choix (certains explicitaient directement avoir voulu des prénoms français, berbère ou persan par exemple, tandis que d'autres insistaient sur la dimension internationale ou rare du prénom choisi), et à partir d'une analyse de l'étymologie, de l'origine (à partir des sites internet spécialisés dans l'étymologie onomastique) et de la fréquence des prénoms en France (à partir des données rendues disponibles par l'Insee).

TABLEAU 3. – *Classification des prénoms donnés par les parents en couple mixte*

Noms	Professions	Origine du conjoint minoritaire	Prénoms des enfants	Classification du prénom
<b>Stéphane et Angela Vican</b>	Journaliste, chargée de communication	États-Unis (Angela Vican)	Ray, Noah	Rares et/ou internationaux
<b>Kelia Philip, Quentin Bedrune</b>	Entrepreneurs	Nigéria (Kelia Philip)	Romeo, Thaïs	Rares et/ou internationaux
<b>Denise Thiblet</b>	Retraitée (enseignante), époux décédé (enseignant)	Cameroun (Christophe Ndongo)	Alexandre, Clément, Laëtitia	Français
<b>Laura Houlard, Willy Jean-Baptiste</b>	Professeure des écoles, technicien	Martinique (Willy Jean-Baptiste)	Corentin	Français
<b>Laurence Gillot</b>	En recherche d'emploi (responsable commerciale), ex-conjoint ingénieur du son	République dominicaine (ex-conjoint, non nommé)	Eyden, Elyo, Edrick	Rares et/ou internationaux
<b>Samar Longeot-Payvar</b>	Retraitée (comédienne), époux retraité (commercial)	Iran (Samar Longeot-Payvar)	P. <sup>15</sup>	Étranger (intermédiaire)

<sup>13</sup> Dans certains cas où le conjoint non majoritaire était musulman, les prénoms choisis ne renvoyaient pas tant à son pays d'origine qu'à sa confession. Notons ici que l'existence même de « prénoms musulmans » est sujette à débat (Moosavi, 2012), et que ceux-ci sont le plus souvent des prénoms arabes (ou persans).

<sup>14</sup> Parmi les descendants de couples mixtes rencontrés, la répartition est similaire : sept ont un prénom de l'origine du parent non majoritaire (Sofiane, Sofia, Narumi, Hayet, Lilya, Lina et Kheira), cinq ont des prénoms français (Maxime, Alexandre, Carole, Marie, Bastien), et six ont des prénoms rares ou internationaux (Jessica, Elian, Eva, Gladys, Rachel, Alann).

<sup>15</sup> Le prénom de la fille de Samar est le seul pour lequel je n'ai pas réussi à trouver d'anonymisation.

<b>Muriel Brulin</b>	Retraitée (professeure des écoles), ex-époux cadre du privé (anciennement « homme à tout faire »)	Algérie (Saïd Yousfi)	Camille	Français
<b>Sylvie Auvrai-Hariri</b>	Restauratrice, époux restaurateur	Syrie (Younes Hariri)	Mehdi, Soraya	Étrangers
<b>Marwan Kireche</b>	Enseignant, conjointe enseignante	Algérie (Marwan Kireche)	Naël, Sami	Étrangers (intermédiaires)
<b>Dariush Nadine, Majrouh</b>	Artisan, infirmière	Iran (Dariush Majrouh)	Paul, Victor	Français
<b>Axel Saint-Marc</b>	Éducateur, ex-conjointes cadre du privé et employée administrative	Guadeloupe (Axel Saint-Marc)	Félix, Enzo, Louka	Rares et/ou internationaux
<b>Anne Buanec</b>	Manipulatrice en électroradiologie, ex-conjoint aide-soignant	Martinique (ex-conjoint, non nommé)	Eva	Rare et/ou international
<b>Delphine Duclos</b>	Chargée d'accueil et d'animation, ex-conjoint agent de sécurité civile	Tunisie (ex-conjoint, non nommé)	Manon, Romain	Français
<b>Amy Issa, Thierry Firmin</b>	Contrôleuse de gestion, ingénieur	Niger (Amy Issa)	Alexandra, Sean	Rares et/ou internationaux
<b>Séverine Rousseau</b>	Bibliothécaire, conjoint technicien	Île Maurice (conjoint, non nommé)	Elias, Louisa	Étrangers (intermédiaires)
<b>Pauline Clombe</b>	Animatrice sociale, conjoint manutentionnaire	Cap-Vert (João Silva)	Joe, Tilio	Rares et/ou internationaux
<b>Maud Gandus</b>	Travailleuse sociale, conjoint travailleur social	Algérie (conjoint, non nommé)	Celia, Badis, Anya	Étrangers (intermédiaires)
<b>Karen Depinay</b>	Secrétaire de direction, ex-conjoint ambulancier	Martinique (ex-conjoint, non nommé)	Marcus, Kaili	Rares et/ou internationaux
<b>Hoang Rounet</b>	Consultant en informatique, conjointe cadre logistique	Vietnam (Hoang Rouanet)	Tobias, Loan	Rare et/ou international + étranger (intermédiaire)

La caractérisation des prénoms dans le tableau peut également masquer la diversité des motivations dans les choix parentaux. Par exemple, les prénoms que je qualifie de rares et/ou internationaux recouvrent des logiques diverses. Si Anne Buanec dit ne pas avoir investi le choix du prénom de sa fille – qui se prénomme Eva, un prénom « international » et peu connoté choisi en référence à une chanson entendue en Martinique pendant sa grossesse – d'un enjeu de transmission, Karen Depinay a en revanche décidé d'appeler sa fille Kaili, un prénom rare qu'elle qualifie de « prénom des îles », choisi pour marquer l'origine martiniquaise de sa fille dans une optique explicite de transmission.

Il faut souligner que les Antilles françaises ont un stock de prénoms très semblable à celui de l'hexagone, en raison de leur histoire esclavagiste – où la renomination des esclaves

par des prénoms chrétiens faisait partie de leur appropriation par les maitres (Cousseau, 2012). Toutefois, le fichier des prénoms de l'Insee permet d'observer quelques spécificités propres aux départements d'Outre-mer. Ainsi, certains prénoms que l'on dirait « internationaux » peuvent connoter l'origine ultramarine de leurs porteurs. Si Laura Houlard et Willy Jean-Baptiste (38 ans, professeure des écoles, française sans ascendance migratoire – ci-après « Fsam » ; 44 ans, technicien, martiniquais) ont appelé leur fils Corentin, Laura note que le choix du prénom de son fils est caractéristique de la « différence » qu'elle perçoit entre Willy et sa sœur au sujet de leur investissement différencié de leur origine martiniquaise. La jeune sœur de Willy investit et revendique fièrement son identité martiniquaise, au contraire de son frère. Les prénoms qu'elle a donnés à ses trois filles (Kimberley, Cherline et Janelle) sont selon Laura « connotés ». Bien qu'ils ne soient pas des prénoms typiquement martiniquais, ils marquent davantage que « Corentin » la racialisation minoritaire.

### ***Les « prénoms invisibles » : prénoms pluriels pour histoires multiples***

Il ressort des pratiques de prénomination observées parmi les parents interrogés que le recours aux deuxième et troisième prénoms est un moyen de concilier les injonctions parfois contradictoires qui leur sont faites ou de faire place à la pluralité des histoires ou des héritages que les parents veulent transmettre aux enfants. Il s'agit d'ailleurs là d'un usage traditionnel de ces « prénoms invisibles » (Coulmont, 2012) qui, parce qu'ils « reflètent la parenté et ses usages », fonctionnent comme des indicateurs « anthropologiques » révélateurs des structures et des logiques de la parenté (Vernier, 1999). Très souvent puisés dans le « stock familial », ils renvoient directement aux générations précédentes (Zonabend, 1980).

Dans le cas de l'adoption, le recours à ces prénoms invisibles peut ainsi permettre aux parents de garantir l'inscription dans plusieurs lignées à la fois. Sur quinze parents qui ont décidé de changer le prénom d'origine de leur enfant à l'adoption, treize ont choisi de conserver celui-ci en second prénom. Dans cette perspective, donner un nouveau prénom à l'enfant l'inscrit dans la famille. Pour Chantal et André Lacroix, 55 et 57 ans, mère au foyer et médecin, qui ont adopté leur fils Olivier à Djibouti, il s'agissait de le « faire rentrer dans la famille », et de « faire sien » l'enfant. La conservation du prénom d'origine en second prénom préserve quant à elle le lien à la filiation biologique. Pour Mireille Vuillemin, 74 ans, directrice des ressources humaines à la retraite qui a adopté son fils Simon en Corée, ne pas effacer ce prénom était un moyen de permettre à son fils de « garder un lien [...] avec son origine ». Parfois, le recours à un troisième prénom permet de s'inscrire dans l'usage classique des « prénoms invisibles » mentionné plus haut. Les parents de Robin Carré, 29 ans, employé dans une grande enseigne du bricolage et né au Sri Lanka, ont donné à leurs enfants de nouveaux prénoms et ont gardé leurs prénoms d'origine en deuxième prénoms. En troisième position, ils ont donné à chacun le prénom d'un de leurs grands-parents, les inscrivant ainsi dans une filiation multigénérationnelle. C'est également le cas d'Anne-Lise Fromont (50 ans, cadre dans l'administration), qui a conservé les prénoms de ses deux fils, nés en Russie et adoptés tous les deux après l'âge de 5 ans, mais qui leur a également donné les prénoms de leurs parrains et marraines et de leurs arrière-grands-parents, comme il est de coutume dans sa famille. Dans une perspective similaire, lorsque Flora Seblon (47 ans, enseignante) adopte son fils en Haïti, le mariage entre deux personnes de même sexe n'est pas encore autorisé en France. Pour adopter, les couples homosexuels doivent passer par une adoption en tant que célibataire, et seul l'un des deux parents est reconnu légalement. Si elle adopte donc « formellement » en tant que célibataire, Flora décide du projet d'adoption avec sa compagne qu'elle épouse dès que la loi

le permet, afin que celle-ci puisse également adopter leur fils et être reconnue comme second parent à part entière. Cette situation familiale particulière influence le choix des deux femmes en termes de prénomination, afin que leur fils soit inscrit symboliquement dans les deux familles. Si le couple choisit de placer le prénom d'origine en deuxième position, c'est dans la lignée de la compagne de Flora que le troisième prénom est choisi, puisque, note Flora, « J'étais le seul parent légal et, quelque part, c'était une manière aussi de l'inscrire dans la lignée. » L'inscription dans la double ascendance familiale via la prénomination revêt pour Flora et sa compagne une importance particulière. Dans son étude sur les pratiques de nomination au sein des couples de même sexe, Jérôme Courduriès note ainsi l'importance que revêt pour ces derniers le fait d'inscrire les enfants dans le système de parenté cognatique, c'est-à-dire simultanément dans les deux lignées parentales, dès lors que l'enjeu de nomination est aussi « de signifier à l'enfant, aux membres de la parenté, aux proches et aux moins proches ses inscriptions lignagères contestées par l'ordre juridique et politique » (2017, p. 160).

On retrouve, chez les couples mixtes, un recours similaire aux prénoms invisibles afin de concilier les différentes appartenances. Ainsi, parmi les parents ayant opté pour un prénom français en premier prénom, plus de la moitié a choisi d'investir le second prénom afin d'inscrire également les enfants dans la lignée de l'autre conjoint : les garçons de Dariush et Nadine Majrouh (71 ans, artisan, né iranien naturalisé français, 57 ans, infirmière, Fsam), Paul et Victor, ont chacun un second prénom persan équivalent à leur prénom français ; Camille, la fille de Muriel Brulin (professeure des écoles, Fsam, ex-conjoint 55 ans, cadre, algérien), a Samira comme second prénom, et les enfants de Delphine Duclos (48 ans, chargée d'accueil et d'animation, Fsam, ex-conjoint 46 ans, agent de sécurité civile, tunisien), Manon et Romain, ont les prénoms de leurs grands-parents tunisiens comme seconds prénoms.

Si le recours aux prénoms invisibles permet ainsi de concilier la pluralité des appartenances lignagères et des origines des enfants, dans un souci biographique caractéristique du rapport contemporain aux identités (Roux, 2017), il permet aussi, pour certains parents, de composer avec les connotations des prénoms et leur dimension ascriptive. Pour certains, placer des prénoms en deuxième ou troisième positions vise à minimiser les effets d'assignation qu'ils portent, en particulier d'un point de vue racialisé.

## **Marquer l'appartenance : le prénom entre exotisme, stigmatisme et héritage**

Les prénoms opèrent comme des marqueurs nationaux, religieux, et/ou raciaux par le biais des systèmes de connotations dans lesquels ils sont pris – dimension souvent prise en compte, mais pas toujours explicitée comme telle, par les parents dans le processus de la nomination. La dimension racialisée des prénoms est alors parfois signalée en entretien de manière détournée, par le biais de qualificatifs métaphoriques maniés par les parents qui ne souhaitent pas de prénoms dont ils jugent qu'ils marquent trop l'appartenance minoritaire.

## **Prénoms « jolis », « typés » ou « colorés » : caractériser les prénoms d'origine dans l'adoption**

Lorsqu'ils évoquent les débats sur le changement de prénom, certains parents adoptifs rencontrés en tempèrent les enjeux, qu'ils jugent très théoriques, et plaident pour « un peu de pragmatisme », comme l'exprime par exemple Pierre Dugas (60 ans, enseignant, conjointe 63 ans, juriste), qui a adopté son fils en Colombie à l'âge de 5 ans et demi. Le prénom de ce dernier était Fidel : Pierre, considérant qu'un tel prénom est trop compliqué à porter en France (parce que risquant de renvoyer trop explicitement à Fidel Castro), lui a accolé le prénom de son grand-père, prénommant son fils Louis-Fidel. Similairement, l'ainé de Clémence et Baptiste Demailly (36 ans tous les deux, urbaniste et enseignant, deux fils adoptés en Éthiopie) portait à la naissance le nom d'un homme d'État considéré comme un dictateur : le prénom a été conservé, mais uniquement en seconde position.

À l'inverse, il arrive que des parents qui avaient initialement prévu de renommer leurs enfants décident finalement de garder le prénom d'origine, trouvant ce dernier à leur goût, à l'instar d'Isabelle Artus (54 ans, intermittente du spectacle, une fille adoptée à Madagascar, en célibataire), qui dit « adore[r] » le prénom de naissance de sa fille Tiana et sa signification en malgache. Les goûts déclarés des parents pour les prénoms d'origine ne sont toutefois pas distribués au hasard. Daniel Gimenez (49 ans enseignant, épouse 54 ans, conservatrice, une fille adoptée en Côte d'Ivoire) raconte par exemple :

« J'ai beaucoup aimé Aniela. Je ne connaissais pas, et j'ai trouvé ça très joli. [...] J'ai trouvé ça très beau, surtout qu'elle avait eu de la chance, parce que souvent dans l'adoption, on peut avoir des noms... On a rencontré par exemple des enfants en Côte d'Ivoire qui s'appellent Pentecôte, par exemple. Qui s'appellent Jean-Marcel... Bon, des trucs... »

Similairement, Tiphaine Peyrat (49 ans, directrice de projet, une fille adoptée au Kazakhstan) a gardé le prénom d'origine de sa fille, Valentina, mais précise :

« D'abord j'avais raisonné en me disant, si elle a un prénom – parce que comme au Kazakhstan effectivement y'a beaucoup de prénoms musulmans – si elle un prénom qui est trop... euh... coloré, et qui puisse lui nuire après, je le changerai peut-être. »

Si les prénoms Lola, Zelia, Noëlie, Rosena, Anatoli, Igor ou Tyler ont été conservés, ce n'est pas le cas de Karim, Kamel, Jorge, Amina, Quôc, Dat ou Bão Châu. Hugo Fontaine (40 ans, enseignant), qui a gardé le prénom de son fils Tyler, adopté en Centrafrique, ironise en entretien :

« Ils ont tous des prénoms à la con, en Centrafrique, notamment les orphelins. Genre “Dieu-Merci”, “Dieu-Fera”, et il y a des trucs, même pas des trucs qui existent, quoi. [...] “Dieu-Seigneur-Vaincra”. Tu fais wow. [rires] [...] “L'étoile de la mort.” N'importe quoi ! Ce qui est génial quoi, parce que t'as toute une théorie du changement de prénom, des gens pour, des gens contre, on te fait réfléchir dessus pendant toute la procédure, et puis tu arrives et tu as “Dieu-Seigneur-Vaincra,” je vais te dire que, je ne sais pas ce que t'as réfléchi avant, mais là tu changes de prénom, quoi. »

Dans la même perspective, Pascale Maillard (48 ans, au foyer, conjoint 49 ans, ingénieur) dit avoir changé les prénoms de ses fils adoptés en Colombie parce qu'ils étaient trop « typés », quand Valérie Legouis (49 ans, en recherche d'emploi, deux enfants adoptés au Vietnam) répète plusieurs fois que « Dat, c'est pas facile » pour justifier le choix d'un nouveau prénom.

La compréhension de ce qui est ou non difficile à porter renvoie à la fois aux dénotations et aux connotations qui marquent les prénoms. Dans le cas d'Hugo Fontaine, dont les propos font écho à ceux de Daniel Gimenez rapportés plus haut, on peut supposer que c'est non seulement la dénotation des prénoms cités en exemple, c'est-à-dire le fait qu'il s'agisse de prières ou de dictons religieux, qui est considérée comme gênante – et qui pousse notamment Hugo à ironiser sur le fait qu'il ne s'agit pas de prénoms sérieux –, mais également leur connotation, à la fois religieuse (par les références chrétiennes) et racialisée (ces prénoms renvoient directement à l'espace de l'Afrique de l'Ouest francophone). L'ensemble des prénoms non gardés ont connotations nationales et racialisées beaucoup plus nettes que les prénoms conservés, ce qui se fait jour dans les qualifications utilisés par certains parents, qui parlent de prénoms « typés » ou « colorés ».

### ***Le prénom comme stigmat***

Parce qu'il opère comme un marqueur racialisé, le prénom peut, comme le nom de famille (Lapierre, 2012), devenir un stigmat (Goffman, 1975). En entretien, Sylvie Auvrai-Hariri, 58 ans, restauratrice avec son époux, 59 ans, syrien de naissance, naturalisé, reconnaît ainsi que, si c'était à refaire, elle ne nommerait peut-être pas ses enfants Mehdi et Soraya aujourd'hui :

« Et c'est vrai qu'aujourd'hui, peut-être que je ne l'aurais pas appelé Mehdi. Et d'ailleurs, ce qui se confirme, parce que dans son travail – il est commercial – on lui a demandé de changer de prénom. Voilà. Ce qu'il a fait. [...] Parce que... commercial, quand on a un Mehdi au téléphone, ça passe moins bien que quand on s'appelle Julien, donc c'est vrai qu'il a pris... Et c'était arrivé aussi dans une autre entreprise [...] Donc il s'est appelé successivement Alexandre et Julien. Voilà. [rires]. »

Si Mehdi a dû changer plusieurs fois son prénom au cours de sa carrière, c'est précisément parce que ce dernier opère comme un marqueur d'origine qui est racialisé. Le prénom Mehdi devient ainsi une sorte de synecdoque, par laquelle « s'appeler Mehdi » signifie plus généralement « être arabe ». Cette même logique se retrouve dans les propos de Sofiane Khatib. Sofiane, 35 ans, journaliste, est le fils de Marianne Khatib, ouvrière spécialisée devenue assistante sociale, Fsam, et de Fayssal Khatib, comptable, marocain de naissance, naturalisé. Au sujet de son prénom et de celui de sa sœur Nawal, choisis par sa mère, Sofiane affirme en entretien qu'ils sont des « cadeaux » :

« Elle a fait un truc très... qu'aujourd'hui j'estime être un cadeau, c'est que c'est elle qui a choisi Sofiane et Nawal comme noms. [...] Et ben rétrospectivement, c'est un cadeau... En fait ça a été une ancre, tu vois ? [...] Et aussi, je m'en rends compte avec le recul, c'est que je vois beaucoup d'enfants de couple mixtes, aujourd'hui, et où il y a [...] une telle peur du racisme ambiant, qu'ils vont filer un prénom français à leurs gamins, tu vois, et moi [...] je pense : "Mais pauvre de toi !" tu vois ? [...] En fait on ne te fait pas de cadeau. Tu sais, l'espèce de prénom bizarre qui pourrait être bretonno-algérien, tu vois ? Bref. [...] Et puis aussi un truc, que je me suis dit très rapidement, tu parlais du physique, tu sais, je pense que si je m'appelais Pierre, tu vois [rires], je pense qu'il y aurait une espèce de doute. Alors que quand... y'a plein de gens qui me disaient : "Mais physiquement, t'as un morphotype de rebeu.", tu vois ? Et moi je leur dis : "C'est parce que tu sais que je m'appelle Sofiane." Et là, t'as un espèce de truc... Donc ça c'est cool aussi, quoi. [...] Ça m'a ramené à moi-même, et ça c'était bien. Ça c'était bien. »

Le prénom de Sofiane a ainsi joué un rôle déterminant, tant dans son identification par autrui que dans auto-identification. Cet extrait, comme le précédent, met en lumière la manière

dont les noms propres connotent en même temps qu'ils dénotent : le nom peut ainsi devenir un marqueur explicitement racial lorsqu'il renvoie à une identité – ici « arabe » – essentialisée et racialisée.

L'usage des prénoms comme manière de naviguer dans l'espace racialisé des significations n'est pas nouveau. On apprend, à la lecture des travaux de Patrick Simon, qu'au début des années 1950, afin de repérer les « Français musulmans » présents en métropole – jusqu'alors confondus avec les Français d'Algérie dans le recensement –, les services du recensement procèdent à un classement sur la base des prénoms. Ils labellisent ainsi « musulmans originaires d'Algérie » les « personnes nées en Algérie ayant à la fois un nom et un prénom à consonance arabe ou berbère » et « Français de naissance originaires d'Algérie » celles qui ont « un prénom chrétien ou israélite » (1998, p. 551). Dans une autre perspective, la modification des noms propres à des fins d'ethnicisation ou de racialisation a été une stratégie mobilisée par les groupes et les individus de manières diverses dans l'histoire, que ce soit en Turquie, au Zaïre ou au sein du mouvement du *black power* états-unien (Szurek, 2013 ; Onaci, 2015 ; Amer, 2020).

Cette charge connotative des prénoms pousse certains parents à investir préférentiellement les seconds prénoms dans l'optique de la transmission. Ainsi, Amy Issa (40 ans, contrôleur de gestion, née au Niger et naturalisée française, conjoint 47 ans, ingénieur, Fsam) explique en entretien qu'elle « voulais[t] absolument » que ses enfants aient des prénoms nigériens, mais que pour les protéger d'éventuelles discriminations et « dans un souci d'intégration », elle a préféré placer ces prénoms en seconde position et choisir des prénoms plus internationaux (Sean et Alexandra) en première position.

Cette logique d'« intégration » et de protection face au racisme se retrouve également chez les parents adoptifs : pour Jehanne et Arnaud Asselin (53 ans, paysagiste et 45 ans, journaliste), qui adoptent leur fils Jules en 2011 au Mali, il était important de remplacer son prénom d'origine, Ahmed, « qui pouvait être très connoté en France actuellement » par un prénom « plus neutre » – où l'on voit que la majorité est confondue avec la neutralité :

« C'est aussi pour ça, [...] lui donner un prénom français, bon c'est aussi parce qu'on l'aimait bien, ce prénom, hein, mais... C'est parce que... Enfin moi j'ai pensé clairement, quand il fera un CV, ce sera Jules Asselin, quoi. Ce ne sera pas Ahmed Asselin, [...] et je pense que ça fait une différence. Malheureusement, hein. [...] Ça montre un peu qu'il a une culture ici... [...] On trouvait que c'était une base... d'"intégration", entre guillemets, quoi. »

Pascale Maillard et son conjoint ont, je l'ai mentionné, également changé les prénoms de leurs fils, adoptés en Colombie, considérant que « ce n'est pas forcément facile de porter un prénom qui est assez typé... ». De même, Chantal Lacroix confie que si elle avait eu connaissance du prénom de naissance de son fils Olivier (adopté à Djibouti) en amont, elle et son époux l'auraient de toute manière changé, « parce que pour le coup, Karim me semblait [...] à ce moment-là, stigmatisant ».

Le choix onomastique des parents peut ainsi se faire dans une perspective d'« intégration » des enfants (Collet, 2019) et de neutralisation de ce qui peut se révéler un marqueur de racialisation, dans l'idée de les protéger de certaines expériences de discrimination et de racisme.



## ***Les inscriptions multiples : un choix conjugal au croisement des rapports sociaux***

Comme je l'ai mentionné, la logique de multi-inscription de l'enfant par le maniement des prénoms comme marqueurs d'identités nationales se retrouve fréquemment chez les couples mixtes (Devineau et Mevel, 2018 ; Cerchiaro, 2019 ; Collet, 2019). Elle a été décrite par Jocelyne Streiff-Fénart, qui, dans son étude sur les couples franco-maghrébins, a montré que les parents en couple mixte expriment par la décision de prénomation « le choix d'inscrire leur descendance dans une culture plutôt que l'autre », le prénom reflétant « l'image qu'ils se font de leur futur enfant et de son identité sociale, et plus précisément [...] de son identité nationale ou religieuse » (1990, p. 6) À cet égard, le fait que, dans les couples mixtes, la diversité des origines nationales se situe précisément au niveau du couple conjugal lui-même rend d'autant plus observables les logiques de négociation. Cette diversité d'origine se double en outre dans le présent cas d'enjeux spécifiquement racialisés. Parmi les parents adoptifs, au contraire, le choix était beaucoup plus fréquemment présenté comme consensuel, dans une « mise en scène du compromis » classique au sujet de la justification du choix du prénom (Coulmont, 2022, p. 90).

Parmi les parents en couple mixte interrogés, lorsque le prénom a été choisi dans un stock minoritaire, il s'agit, dans tous les cas sauf un, de couples qui unissent un homme racialisé comme non blanc à une femme racialisée comme blanche. Samar Longeot-Payvar (née en Iran de parents iraniens, 62 ans, comédienne à la retraite) est ainsi la seule femme en couple avec un homme de la population majoritaire blanche (76 ans, commercial à la retraite) qui a transmis, en premier prénom, un prénom qui renvoie à ses propres origines. Le prénom de sa fille est un prénom persan que l'on retrouve aujourd'hui dans plusieurs pays du monde, notamment en Europe. En deuxième prénom, le père a choisi un prénom français et Samar a donné un autre prénom persan, moins international, en troisième prénom.

La recherche sur les pratiques de nomination dans les couples mixtes a montré que celles-ci résultaient souvent d'une négociation, reflétant l'état du rapport de forces entre les conjoints (Streiff-Fénart, 1990 ; Varro, 2003), souvent à l'avantage du père, en particulier dans les cas où l'enfant est un garçon (Sue and Telles, 2007). L'influence du genre paraît toutefois équivoque à première vue. Lorsque ce sont les femmes qui, dans le couple, sont racialisées comme non blanches, il est ainsi rare qu'elles transmettent un prénom qui renvoie à leur propre origine : parmi les couples étudiés, c'est seulement le cas de Samar Longeot-Payvar. De même, parmi les descendants de couples mixtes interrogés, sur les sept qui ont reçu un prénom qui n'appartient pas au stock majoritaire, deux seulement ont une mère racialisée comme non blanche (Narumi Dubois, mère japonaise, enseignante, et Lina Ducray, mère tunisienne naturalisée française, artisanne). En revanche, lorsqu'un prénom français a été transmis à l'enfant, c'est à chaque fois la mère qui est le parent racialisé comme blanc<sup>16</sup>, ce qui semble indiquer que la position dominée des épouses dans le rapport de forces genré au sein du couple est modulée par la position dans le rapport de race. Pour le dire autrement, si toutes les mères blanches ne donnent pas un prénom français, tous les descendants de couple mixte ayant reçu un prénom français ont une mère blanche. Il est en outre très probable que la position de classe des conjoints respectifs ait également un effet quant aux transmissions faites aux enfants. Ainsi,

---

<sup>16</sup> Je prends ici en compte à la fois les prénoms donnés par les parents interrogés et les prénoms reçus par les descendants interrogés.

dans les couples où les femmes blanches transmettent un prénom français, certaines ont également un statut socioprofessionnel plus élevé que leur conjoint, ce qui ajoute à leur pouvoir relatif au sein du couple. De même, aucune femme racialisée comme non blanche n'avait une position socioéconomique plus élevée que son conjoint. D'autres éléments entrent toutefois en ligne de compte dans le choix du prénom : celui-ci ne saurait donc être considéré comme la somme quasi mécanique de positions dominantes ou dominées au sein du couple (dans certains cas, par exemple, c'est le conjoint minoritaire lui-même qui insiste pour que les prénoms donnés soient des prénoms français, comme j'y reviens plus bas).

Dans le cas de Carole Diarra, 41 ans, chargée d'accueil et d'information dans une structure publique d'accompagnement social, c'est sa mère qui insiste pour que le prénom soit français. Le père de Carole, malien, était cariste, et sa mère, Fsam, secrétaire. Carole rapporte, en entretien, que le choix de son prénom a fait l'objet d'un désaccord au sein du couple de ses parents, et que ceux-ci se sont « engueulés à la maternité » : son père voulait qu'elle ait un « prénom africain » et sa mère, arguant qu'elle héritait déjà de son nom de famille, voulait quant à elle un prénom français.

Cet exemple rappelle que l'analyse des choix des prénoms par les parents ne saurait se faire sans prendre en compte le système patrilinéaire dans la transmission des noms de famille encore largement dominant en France. Le nom de famille revêt lui aussi une charge symbolique importante dans l'inscription généalogique et est également pris dans des systèmes de connotation. Si la mère de Carole souhaitait un prénom français pour sa fille, c'est aussi parce que celle-ci porte le nom Diarra : donner un prénom français était une manière d'« équilibrer » la transmission. La même idée ressort de l'entretien mené avec Kheira Mebarki, 45 ans, responsable associative (née à Alger d'une mère fsam, institutrice, et d'un père algérien naturalisé français, ouvrier puis employé dans l'administration). Si la mère de Kheira avait accepté à la naissance de ses filles de leur donner des prénoms arabes, elle a plus tard dit regretter ce choix. Selon Kheira, les négociations au sein du couple parental se chargent d'enjeux historiques et politiques, dans le contexte de la guerre d'indépendance : « Si tu veux, ce qui se jouait dans le rapport entre ma mère et mon père, c'était un peu la guerre d'Algérie aussi, quoi, c'était un peu compliqué ! ». Ceux-ci se marient en effet en 1965 en Algérie, quelques années seulement après l'indépendance. Le père de Kheira s'est engagé pour l'indépendance de son pays durant la guerre. La mère de Kheira, proche des milieux anticoloniaux, se rend en Algérie en 1963 pour y enseigner le français. Elle garde cependant de son séjour de dix ans dans le pays un souvenir mitigé : « elle disait elle-même qu'elle avait été victime [...] d'un certain racisme et de discriminations » et nourrit une forme de ressentiment qu'elle exprime dans la famille. Kheira dit ainsi avoir été très marquée par le souvenir de la colonisation de l'Algérie, dont elle dit qu'il a été à l'origine de la relation parfois compliquée de ses parents, engagés dans « une guerre de couple ». Ce contexte historique et politique marque ainsi irrémédiablement la manière dont les transmissions s'opèrent – ou ne s'opèrent pas – dans la famille Mebarki. Dès lors, Kheira, qui rapporte en entretien la façon douloureuse dont elle reçoit les regrets de sa mère au sujet du choix de son prénom, considère au contraire qu'il est « super important » en ce qu'il fait partie du peu de choses, selon elle, qui la lient à ses origines paternelles.

Au contraire de la mère de Kheira, ce sont parfois les mères de la population majoritaire qui jouent un rôle décisif dans le choix du prénom qui rattachent les enfants aux origines paternelles. Ainsi, Maud Gandus (37 ans, travailleuse sociale, Fsam), dont le conjoint est également algérien, raconte qu'il était « très très important » pour elle que ses enfants soient rattachés à leur double culture par des prénoms berbères. Maud et son conjoint n'ont, au

contraire des parents de Kheira, pas vécu la guerre d'Algérie : au cours de l'entretien, celle-ci n'est pas évoquée et ne semble pas marquer particulièrement les relations du couple. Cette différence pourrait signaler un effet générationnel important dans la manière dont les couples franco-algériens négocient la relation entre leurs deux pays d'origine et envisagent les transmissions faites à leurs enfants.

Sylvie Auvrai-Hariri, est, comme Maud Gandus, une Française sans ascendance migratoire. Se considérant « presque autant syrienne que française », sinon « plus proche de la culture arabe que de la culture française », elle confie qu'à leur naissance elle a trouvé « important » que ses enfants portent des prénoms arabes. Le choix de Sylvie d'inscrire ses enfants davantage dans leur filiation syrienne que française est lié à son propre investissement de la culture du pays de son époux. Par ailleurs, ce dernier vient d'une famille de la bourgeoisie syrienne, fortement dotée en capital économique et investie dans la sphère politique. Il est possible que cette position de classe ait joué un rôle dans le choix onomastique : les personnes minoritaires les plus dotées en ressources étant potentiellement les moins perméables aux injonctions à l'assimilation, on peut imaginer qu'elles sont donc plus enclines à la rétention culturelle. On peut en effet faire l'hypothèse que la détention de capital culturel est associée à une plus grande confiance culturelle. En outre, il est possible de penser que les individus en couple mixte, parce que déjà engagés dans un processus d'assimilation à travers leur union, investissent davantage les éléments symboliques de la rétention culturelle, tel que le prénom des enfants.

## **Concilier les appartenances et cultiver le flou : les prénoms qui « passent »**

### ***Négocier les connotations et rechercher le compromis***

Plutôt que de considérer le choix du prénom dans les couples mixtes comme signifiant la victoire d'un côté sur l'autre, dans le cadre de la « lutte symbolique autour de la nomination » (Streiff-Fenart, 1990, p. 7), il est possible d'envisager la négociation et son issue de manière plus nuancée. Par exemple, le fils aîné de Pauline Clombe (33 ans, animatrice sociale, française d'ascendance italienne, conjoint 36 ans, manutentionnaire, cap-verdien naturalisé français) a été nommé Joe, en référence au surnom de son père, prénommé João. Ce choix a cependant fait l'objet d'une négociation au sein du couple : si João souhaitait que ses fils portent des prénoms musulmans, Pauline confie que c'était « impossible » pour elle, car cela ne « représentera[it] pas l'enfant lui-même ». Le couple s'accorde alors pour que seul le deuxième prénom soit un prénom musulman, et Pauline donne également le prénom italien de son père comme troisième prénom. Pour leur second fils, le couple choisit un prénom rare<sup>17</sup> à consonance italienne (Tilio), en référence aux origines de Pauline. De la même manière que pour son grand frère, son deuxième prénom est également un prénom musulman, et le troisième prénom, italien lui aussi, a été suggéré par l'aîné lors de la grossesse. Pauline insiste en entretien sur la dimension de transmission dans le processus de nomination et elle souligne elle-même qu'il n'est « pas

---

<sup>17</sup> Le prénom choisi par le couple est quasi inexistant avant le milieu des années 2000 en France, il est donné en moyenne moins de quinze fois par an entre 2005 et 2011.

anodin » que ses fils ne s'appellent pas « Pierre ou Mathieu » : « C'était clair et net [...] qu'ils n'auraient pas des noms comme ça ».

Dans ce cas, c'est une nouvelle fois l'investissement des deuxième et troisième prénoms qui permet de satisfaire des aspirations contradictoires. Par ailleurs, bien que Pauline ait refusé que les premiers prénoms de ses fils soient musulmans, elle précise qu'il n'était pas non plus question qu'ils portent des prénoms qui renvoient exclusivement au stock majoritaire, une logique que Beate Collet relève également dans ses propres enquêtes auprès des couples mixtes (2019, p. 160). En cela, le choix de prénoms internationaux, couplé à l'investissement des deuxième et troisième prénoms pour la transmission symbolique des ascendances parentales, est le produit du compromis conjugal. Il est toutefois intéressant de noter que Pauline justifie ne pas vouloir de prénoms musulmans parce que ceux-ci ne « représenteraient » pas entièrement ses enfants, elle-même n'étant pas croyante. En effet, l'aîné porte le surnom de son père, et le benjamin un prénom qui renvoie explicitement aux origines italiennes de sa mère, ce qui est dans les deux cas une référence exclusive à l'une des deux lignées parentales. Que Pauline soit particulièrement opposée aux prénoms musulmans comme premiers prénoms pourrait tenir à une dimension religieuse qu'elle refuse d'inscrire dans les prénoms de ses enfants, mais pourrait également relever de la forte connotation de ces derniers dans le contexte français, renforçant d'autant plus leur dimension d'assignation – que Pauline souhaite éviter.

Dans une perspective similaire, le choix de prénoms puisés dans un stock minoritaire mais dont la connotation est potentiellement ambiguë participe également du compromis au sein des couples, qui n'est pas seulement une stratégie d'invisibilisation, comme le suggèrent J. Streiff-Fenart (1989) ou B. Collet (2019). Par exemple, si Séverine Rousseau (53 ans, bibliothécaire, Fsam, conjoint 52 ans, technicien, mauricien) ne souhaitait pas non plus des prénoms « trop connotés » pour ses enfants, elle souhaitait aussi qu'ils représentent les multi-appartenances de la famille. Son conjoint préférant des prénoms musulmans, le choix s'est fait par le compromis, et le couple a finalement choisi de nommer leurs enfants Elias et Louisa, « des prénoms qui pouvaient avoir des consonances dans d'autres cultures » selon les mots de Séverine.

La recherche du consensus peut parfois dépasser la seule unité conjugale et impliquer plus largement les familles. Ainsi, Lina Ducray (25 ans, père fsam, avocat, mère tunisienne naturalisée, artisanne) rapporte en entretien que son prénom et celui de ses sœurs (Sarah et Inès) sont le résultat de ce qu'elle appelle elle-même un « compromis » entre sa mère et sa belle-famille. Les trois prénoms seraient ainsi des prénoms tunisiens mais « pas coraniques », dont la mère de Lina affirme qu'ils existent « dans plein de pays ». Dans le cas de Lina, comme d'autres descendants de couples mixtes ou de personnes adoptées, la capacité à fournir le récit de leur propre nomination montre qu'un tel récit est transmis par les parents, spontanément ou à la demande des enfants. Les logiques de la prénomination font ainsi souvent l'objet de discussions entre les enfants et leurs parents, ces derniers fournissant aux premiers une explication qui est ensuite intériorisée et répétée.

### ***Brouiller les frontières : prénoms intermédiaires et marge d'ambiguïté***

En entretien, Marwan Kireche (50 ans, enseignant, né Algérien, naturalisé) raconte l'inquiétude et l'« appréhension » suscitées par la naissance de ses fils, tous deux issus de son couple avec sa compagne (51 ans, enseignante, Fsam). En cela, la question du choix du prénom s'est révélée « cristalline », mettant particulièrement en lumière la mixité du couple parental. Pour leur aîné, Marwan raconte qu'ils ont d'abord cherché des prénoms qui leur plaisaient, sans

chercher à se référer à des stocks nationaux préexistants : lui et sa compagne Suzanne font des listes et essayent aussi d'inventer des prénoms. Ils tombent d'accord sur Naël, qu'ils pensent avoir inventé, mais dont ils s'aperçoivent plus tard qu'il existe déjà. Surtout, Marwan s'aperçoit que ce prénom est exactement ce qu'il avait cherché à éviter (« un prénom semi-français, semi-arabe ») :

« J'ai compris que plus tard que le choix du prénom Naël en l'occurrence, putain mais c'est un prénom d'entre les deux en fait, parce que y'a la consonance bretonne, et la consonance arabe. Et je l'ai compris quand j'ai vu les gens prononcer le prénom. [rires] [...] Je me suis dit putain mais c'est dingue, ça, c'est-à-dire que même en ayant conscience de tout ça, finalement... pourtant franchement, on avait l'impression d'avoir choisi un prénom qui sortait du commun, on avait l'impression d'être dans la singularité la plus totale tu vois, [...] et finalement... on est retombés sur un truc comme ça. [...] On n'a pas complètement échappé à cette double tonalité dans le prénom, et donc... cette double identité. »

Pour leur second fils, Marwan et Suzanne décident de choisir un prénom d'après le celui d'un ami très proche, Samuel : ils se mettent ainsi d'accord sur Sami, qui, comme Naël, est un prénom de l'« entre-deux », puisqu'il est à la fois le diminutif du prénom hébraïque Samuel, fréquent en français, et un prénom existant en langue arabe.

À ce sujet, les descendants de couple mixte rencontrés divergent sur l'appréciation de leur prénom. Contrairement à Sofiane Khatib, dont je mentionnais qu'il est reconnaissant d'avoir eu un prénom qui ne laisse pas de place à l'ambiguïté, Sofia Assous se dit au contraire chanceuse d'avoir un prénom qui « passe ». Sofia, 25 ans, consultante en marketing, est née en France d'un père marocain et naturalisé français, commercial, et d'une mère fsam, assistante de direction. En entretien, Sofia m'apprend que c'est sa mère qui a choisi son prénom et celui de son frère :

« Ma mère a toujours bien aimé les prénoms marocains. [...] De toute façon, mon père est tellement foncé que ça aurait été chelou que je m'appelle Clémence ! [rires] [...] En fait, elle voulait m'appeler soit Kenza soit Farah. Et Sofia.

Q : Et toi comment tu te sens avec ce prénom ?

Hum... Plutôt chanceuse, parce qu'effectivement, c'est neutre. Je me suis déjà fait cette réflexion. [...] Ce n'est pas typé, ce n'est pas marqué.

Q : Marocain, tu veux dire ?

Ouais. Arabo-musulman. [...]

Q : Tu t'es dit, c'est cool que je ne m'appelle pas Kenza ou Farah ?

Ouais. Ou Fatima... Ouais. Clairement. [...] Sofia il passe, en fait ! [...] Parce que y'a des blanches qui s'appellent Sofia. Tu vois, c'est peut-être pour ça aussi que les gens ne savent pas d'où je viens. Le Fatima, ils auraient tout de suite dit : "Ah ouais ok, elle c'est Maghreb !" »

Si Sofia n'est pas Fatima, c'est que ce prénom est moins marqué racialement selon la jeune femme, qui oppose la connotation « arabo-musulmane » à la possibilité que son prénom soit porté par « des blanches ». S'il a été pour elle une chance, c'est qu'il a pu la préserver d'une assignation immédiate à l'identité arabe – assignation que Sofiane jugeait au contraire salvatrice parce qu'elle le « ramenait à [lui]-même ». Toutefois, Sofia précise que sa mère a sciemment choisi des prénoms marocains et qu'elle est également reconnaissante de ne pas s'appeler Clémence. Son prénom est ainsi un prénom « compromis », qui rattache Sofia à ses origines paternelles sans l'y enfermer par une assignation inexorable.

Dès lors, si J. Streiff-Fenart voit dans le recours à des prénoms qu'elle appelle « passe-partout »<sup>18</sup> une volonté, dans les couples mixtes qu'elle étudie, d'effacer l'ascendance maghrébine, les résultats de mon enquête permettent de complexifier cette approche. Plus qu'une invisibilisation ou un effacement, il semble qu'il s'agit davantage, de la part de certains parents, d'une négociation des significations et des frontières racialisées et de leur relative subversion.

Cette idée qu'il existe des prénoms qui « passent » semble également être à l'œuvre dans le cas de l'adoption. Les prénoms dont je signalais plus haut qu'ils étaient conservés par les parents parce que jugés assez peu connotés semblent répondre à cette même logique. D'autres parents cherchent à inscrire cette ambiguïté connotative dans les prénoms qu'ils choisissent, à l'instar de Christine et Georges Giraudon (52 ans, chargée de clientèle et 53 ans, chargé de mission), qui ont appelé leur fille, adoptée en Côte d'Ivoire, Maelya.

« Georges : Quand on parlait un peu d'anticipation [du racisme auquel Maelya pourrait faire face], on s'est dit : on met un prénom qui laisse un peu le flou au niveau de l'origine. Donc on a trouvé Maelya, ça nous plaisait assez parce que ça peut avoir une consonance des îles, ça a une consonance aussi d'Afrique... On lui a donné un deuxième prénom très... gaulois : Constance, et on a gardé Désirée, qui était son prénom de pouponnière, qui lui avait été donné. »

En choisissant pour leur fille un prénom à la fois rare et dont l'origine ne peut *a priori* pas être déterminée facilement, Georges et Christine entendent concilier l'origine étrangère de leur fille, à laquelle ils disent s'attendre à ce qu'elle soit renvoyée, et son inscription dans sa nouvelle vie – et sa nouvelle nationalité –, en « laissant le flou ». Le « flou » qui entoure le prénom Maelya tient ainsi à ce qu'il n'est pas un prénom français mais qu'il ne renvoie pas non plus précisément à une autre nationalité ou origine : il est un prénom « exotique », qui connote l'étrangéité sans la spécifier géographiquement, de la même manière que la « consonance des îles » évoque un ailleurs indéterminé mais exotisé. Le choix des deuxième et troisième prénoms de Maelya vient confirmer cet arbitrage : si les parents ont gardé son prénom d'origine en troisième prénom – ce qui la rattache à la Côte d'Ivoire –, ils lui ont donné un deuxième prénom « très gaulois ». Cette dernière référence renvoie non seulement à la francité, mais aussi à la blanchité, le « mythe gaulois » occupant une place importante dans la racialisation de l'identité nationale française (Reynaud-Paligot, 2006, p. 165). Dans ce cas, les prénoms sont utilisés par les parents comme des marqueurs nationaux qui, eux-mêmes, opèrent dans un système de connotation racialisé.

Dans cette perspective, je rejoins ici la caractérisation proposée par B. Coulmont (2022), pour qui le recours à des prénoms intermédiaires participe d'un « brouillage des frontières »<sup>19</sup>. Cette expression, empruntée aux travaux de Richard Alba et Victor Nee (2003), me paraît caractériser adéquatement ces prénoms qui « passent » et, plus généralement, les choix parentaux qui résultent de la navigation dans l'espace des connotations racialisées, ainsi que de la conciliation (plutôt que l'effacement) des multi-appartenances et de l'ajustement opéré entre désirs de transmissions et d'affirmations identitaires, d'une part, et protection face aux assignations minoritaires et aux discriminations racistes, d'autre part. En cela, les prénoms

---

<sup>18</sup> J. Streiff-Fenart (1990) qualifie de « passe-partout » les prénoms tels que Sonia ou Nadia, ou bien les prénoms qui ne sont ni chrétiens ni musulmans (elle cite Erwan ou Eddy).

<sup>19</sup> Le recours stratégique à l'ambiguïté sémantique des prénoms n'est pas nouveau : Michel Bozon note ainsi que « chez les Juifs d'Afrique du Nord, des prénoms comme Daniel ou Emmanuel, prénoms hébraïques mais qui ont acquis des lettres de noblesse en français, sont volontiers donnés depuis les années 1930 » (1987, p. 96).

« intermédiaires » ne relèvent pas tant de l’effacement, comme le suggère le terme *passing* (Brun, 2022), que de la gestion et de l’atténuation du stigmat, par le brouillage et l’indistinction.

\*

\*      \*

Le choix du prénom étant fortement investi symboliquement par les familles, il est une fenêtre sur les enjeux de transmissions. S’il est le témoin d’histoires familiales intimes et particulières (belle-sœur morte en couche, trace des grands-parents, etc.), il est également inscrit dans des enjeux structurels plus larges et collectifs. Marqueur identitaire, le prénom choisi par les parents donne des indications précieuses sur le rapport que ceux-ci entretiennent aux origines nationales, régionales et religieuses de leurs enfants, ainsi qu’aux processus d’assignation racialisée auxquels les enfants peuvent être soumis. À ce titre, observer ces pratiques dans des cas dans lesquels parents et enfants ne partagent pas les mêmes positions, ainsi que les mêmes origines, est particulièrement instructif.

Les deux cas étudiés diffèrent toutefois à certains égards. Les couples mixtes se distinguent en effet des familles adoptives en ce que l’ajustement culturel mis en lumière dans cet article prend place pour les premiers dans un cadre intergénérationnel de transmissions qui implique de se positionner en rupture ou en continuité avec des héritages parentaux. Ceux-ci sont nécessairement mis en jeu de façon différente dans le cas des familles adoptives, où la continuité intergénérationnelle, perturbée par la filiation non biologique, est produite dans le processus même de la (re)nomination. Toutefois, les logiques qui guident les choix onomastiques présentent dans les deux cas des similarités, les prénoms étant considérés comme des marqueurs qui inscrivent non seulement les enfants dans une filiation mais signalent également leur appartenance à un groupe par le biais des connotations culturelles et, parfois, racialisées, qu’ils revêtent. À ce titre, le recours aux prénoms « intermédiaires » ne relève pas tant d’une stratégie d’effacement que d’une négociation des frontières racialisées, qui se voient en partie brouillées par le recours à des prénoms choisis parce qu’ils sont précisément des marqueurs ambigus.

Finalement, cet article met en lumière à quel point le prénom est un puissant analyseur des logiques de racialisation, *a fortiori* dans un pays qui, comme la France, ne dispose pas de catégories raciales stabilisées ou institutionnalisées et dans lequel les logiques de racialisation se font fréquemment par voies détournées. Dépositaire de connotations racialisées, le prénom est fréquemment utilisé comme un marqueur d’assignation. En cela, il participe à définir la position raciale occupée par les individus, en particulier dans les cas où le phénotype est jugé ambigu et où noms et prénoms servent alors d’indicateurs privilégiés pour catégoriser les individus. À ce titre, l’analyse des logiques qui président au choix du prénom sont précieuses, et les entretiens révèlent souvent une conscience des enjeux racialisés par les parents. Le pouvoir de nommer est aussi un pouvoir de racialiser, que ce soit dans le sens d’un marquage ou d’un effacement minoritaire, ou d’une volonté de brouillage des catégories raciales, dans la négociation – pas toujours explicite au moment du choix lui-même – des frontières racialisées.

## Références bibliographiques

- ALBA R. D., Nee V., 2003, *Remaking the American Mainstream*, Cambridge (MA), Harvard University Press.
- AMER A., 2020, « Between Recognition and Mis/Nonrecognition: Strategies of Negotiating and Performing Identities Among White Muslims in the United Kingdom », *Political Psychology*, 41, 3, p. 533-548.
- ARAÏ M. BESANCENOT D., HUYNH K., SKALLI A., 2015, « Children's First Names, Religiosity and Immigration Background in France », *International Migration*, 53, 6, p. 145-152.
- BOZON M., 1987, « Histoire et sociologie d'un bien symbolique, le prénom », *Population*, 42, 1, p. 83-98.
- BRUN S., 2019, *Trouble dans la race. Construction et négociations des frontières raciales dans deux types de familles mixtes en France*, Thèse de doctorat en sociologie, IEP de Paris.
- BRUN S., 2022, « "Passer" pour blanc. L'exemple des personnes non blanches élevées par un ou des parent(s) blanc(s) », *Monde Commun*, 7, p. 70-91.
- CERCHIARO F., 2019, « "In the Name of the Children": Mixed Couples' Parenting Analysed Through their Naming Practices », *Identities*, 26, 1, p. 51-68.
- COLLET B., 2019, « Prénommer son enfant dans les couples mixtes », *Recherches familiales*, 16, p. 155-167.
- COULMONT B., 2012, « Des prénoms invisibles », *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, 87, p. 23-28.
- COULMONT B., 2017b, « Pouvoir nommer », Communication, 7<sup>e</sup> Congrès de l'Association française de sociologie, 3-6 juillet, Amiens.
- COULMONT B., 2022, *Sociologie des prénoms*, Paris, La Découverte [3<sup>e</sup> éd.].
- COULMONT B., SIMON P., 2019, « Quels prénoms les immigrés donnent-ils à leurs enfants en France ? », *Population et société*, 565.
- COURDURIER J., 2017, « Nommer son enfant lorsqu'on est deux parents du même sexe », *Clio*, 45, p. 151-169.
- COUSSEAU V., 2012, *Prendre nom aux Antilles. Individu et appartenances (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques.
- DESPLANQUES G., 1986, « Les enfants de Michel et Martine Dupont s'appellent Nicolas et Céline », *Économie et statistique*, 184, p. 63-83.
- DEVINEAU S., MEVEL E., 2018, « Arrangements de genre dans des couples mixtes favorisés autour du choix des prénoms des enfants » dans R. DELAMOTTE, (dir.), *Mixités conjugales aujourd'hui*, Rouen, Presses universitaires de Rouen, p. 235-251.
- GOFFMAN E., 1975, *Stigmate : les usages sociaux des handicaps*, Paris, Éditions de Minuit.
- LAPIERRE N., 2012, « Fortunes et infortunes de la nomination », *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, 87, p. 51-58.
- LEVI-STRAUSS C., 1962, *La pensée sauvage*, Paris, Plon.
- MONLEON J.-V. DE, 2014, *Naître là-bas, grandir ici. L'adoption internationale*, Paris, Belin.
- MOOSAVI L., 2012, « British Muslim Converts Performing "Authentic Muslimness" », *Performing Islam*, 1, 1, p. 103-128.
- ONACI E., 2015, « Revolutionary Identities: New Afrikans and Name Choices in the Black Power Movement », *Souls*, 17, 1/2, p. 67-89.
- REYNAUD-PALIGOT C., 2006, *La République raciale. Paradigme racial et idéologie républicaine*, Paris, Presses universitaires de France.
- ROUX S., 2017, « L'État des origines. Histoires adoptives, conflits biographiques et vérités passées », *Genèses*, 108, p. 69-88.



- SIMON P., 1998, « Nationalité et origine dans la statistique française : les catégories ambiguës », *Population*, 53, 3, p. 541-567.
- STREIFF-FENART J., 1989, *Les couples franco-maghrébins en France*, Paris, L'Harmattan.
- STREIFF-FENART J., 1990, « La nomination de l'enfant dans les familles franco-maghrébines », *Sociétés contemporaines*, 4, p. 5-18.
- SUE C. A., TELLES E. E., 2007, « Assimilation and Gender in Naming », *American Journal of Sociology*, 112, 5, p. 1383-1415.
- SZUREK, E., 2013, « Appeler les Turcs par leur nom. Le nationalisme patronymique dans la Turquie des années 1930 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 60, 2, p. 18-37.
- VARRO G., 2003, *Sociologie de la mixité*, Paris, Belin.
- VERNIER B., 1999, *Le visage et le nom : contribution à l'étude des systèmes de parenté*, Paris, Presses universitaires de France.
- ZONABEND F., 1980, « Le Nom de personne », *L'Homme*, 20, 4, p. 7-23.